

**Département du Morbihan**  
**Commune du HEZO**  
**56450**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le treize octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 08/10/2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 14      Présents : 12      Votants : 13

**Présents** :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Nicolas DESCHAMPS, Elsa MILVOY, Fabien PLAUD, Pascale MEYER, Isabelle COMTE, Benoit ARTAULT, Marie BOURGAIN, Philippe MAES.

**Absents excusés** : Ehouarn DE BONVILLER et Gaëlle PALMADE

**Pouvoir** : Ehouarn DE BONVILLER a donné pouvoir à Elsa MILVOY

**Secrétaire de séance** : Elsa MILVOY

**N°32/2020 – Convention Morbihan Energies pour une extension de l'éclairage public**

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le syndicat Morbihan Energie nous a transmis une étude financière concernant l'extension de l'éclairage public sur la rue de Lézuis et la rue du Pouldu,

Considérant que le coût prévisionnel des travaux pour la commune est estimé à :

		HT	TVA	TTC
Montant prévisionnel de l'opération	A	7 000,00 €	1 400,00 €	8 400,00 €
Montant plafonné HT de l'opération	B = 7 000,00 €			
Contribution du SDEM	C = 30% de B	2 100,00 €		2 100,00 €
<b>Contribution de la Commune</b>	<b>A - C</b>	<b>4 900,00 €</b>	<b>1 400,00 €</b>	<b>6 300,00 €</b>

Considérant que ces travaux sont imputés sur l'intégralité du coût total TTC en section d'investissement et que la Commune récupèrera la TVA au budget N+1,

Considérant que cette intervention financière et technique de Morbihan Energies nécessite de conclure une convention de financement et de réalisation (voir projet en annexe).

Après en en avoir délibéré,

**Le conseil municipal décide à l'unanimité par un vote à main levée, par 13 voix pour :**

- D'approuver la convention de financement et de réalisation telle que présentée.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
**Guy DERBOIS**